



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE
CALÉDONIE

Direction des Affaires Maritimes de la Nouvelle-Calédonie

SERVICE DE LA NAVIGATION ET DE LA SECURITE MARITIMES

NAVIRES
PROFESSIONNELS

Pour vos visites de sécurité... pensez-y !

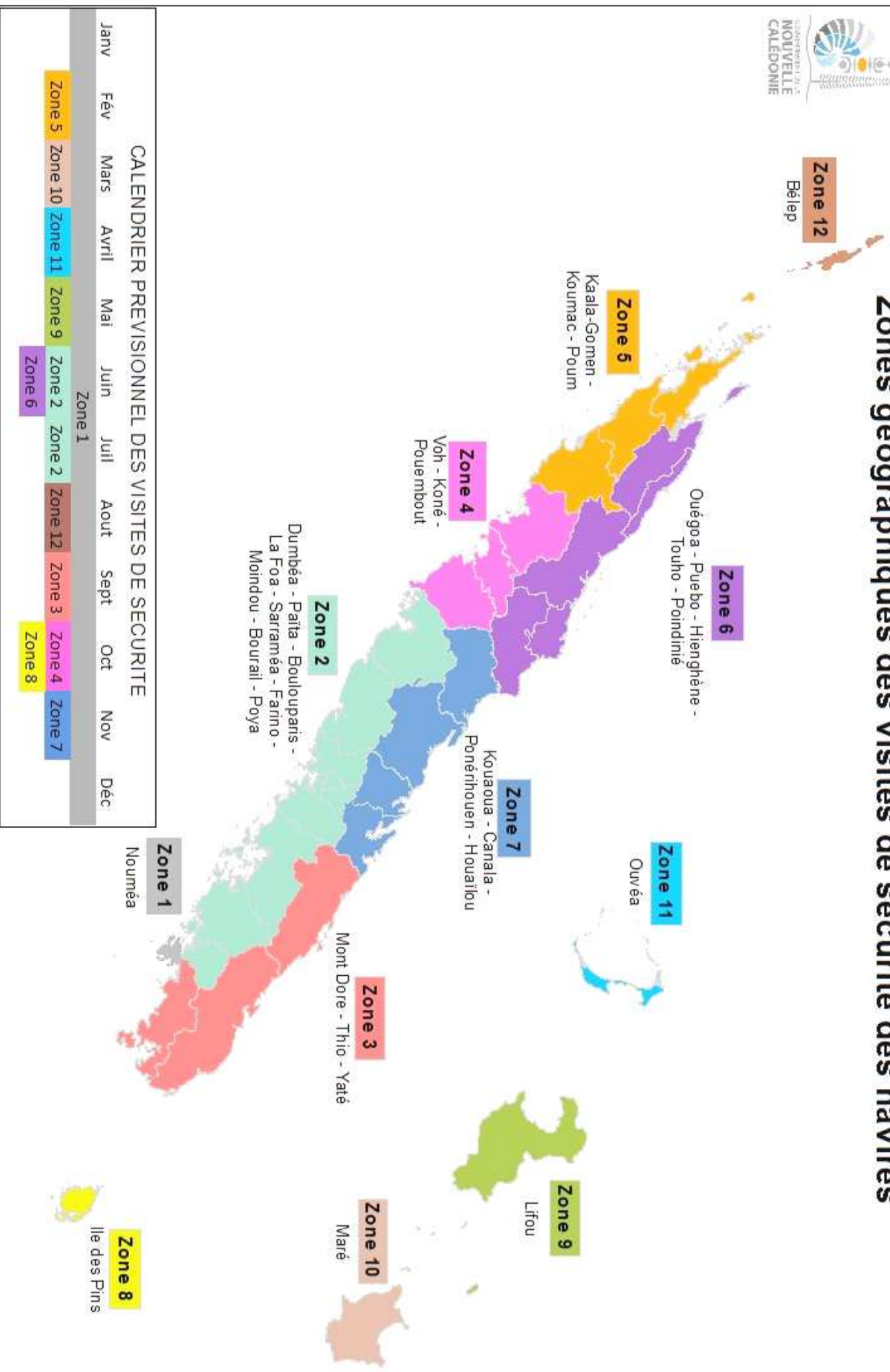
Avant la visite, assurez-vous de ...

- ≈ Prendre rendez-vous 1 mois avant la date anniversaire de la visite annuelle,
- ≈ Disposer d'un certificat de franc bord renouvelé, si applicable,
- ≈ Disposer d'une drome de sauvetage et du matériel de sécurité à jour de leurs visites périodiques,
- ≈ Avoir procédé à l'inspection de vos appareils de radiocommunication par l'agence nationale des fréquences radio, si applicable.

... après la visite,

- ≈ Effectuer les prescriptions dans les délais indiqués,
- ≈ Signaler au service de la navigation et de la sécurité maritimes si certaines prescriptions n'ont pu être réalisées dans les délais impartis,
- ≈ En cas de désaccord vous disposez d'un recours gracieux dans un délai de 15 jours après la date de décision.

Zones géographiques des visites de sécurité des navires





NOUS CONTACTER

L'équipe des inspecteurs - Mail : prenom.nom@gouv.nc // dam-snsm@gouv.nc

M. Emeric FAURE, chef de service : 27.06.92

M. Mickaël BERNARD, adjoint au chef de service, référent des navires de plus de 24 mètres, des navires à passagers et des navires de compétence Etat : 27.06.67

M. Louis-Marie GUILLAUME, inspecteur de la sécurité des navires, référent des navires de longueur comprise entre 12 et 24 mètres et inspecteur, en charge de l'étude des dossiers présentés en CRS : 27.99.70

M. Silivélio FAMOETAU, inspecteur de la sécurité des navires, référent des navires de moins de 12 mètres : 24.24.94

M. Henri IHILY, inspecteur de la sécurité des navires, référent des navires de moins de 12 mètres : 27.99.24

M. Yvan RAFFIN, en charge des affaires nautiques et réglementaires : 27.06.90

Du lundi au vendredi de 8h à 12h selon la disponibilité des inspecteurs.

L'après-midi sur rendez-vous uniquement.

LES AFFAIRES MARITIMES:

2 bis rue Félix Russeil — BP M2

98 849 NOUMEA cédex

Tél : 27.26.26 - Fax : 28.72.86

Site internet : www.dam.gouv.nc